



Location de vehicule apres sinistre no responsable

Par **bruno76**, le **07/10/2009** à **15:04**

Bonjour,rnj' aimerais savoir si il existe une loi , ou un droit concernant une indemnisation ou la prise en charge par l' assureur (la mienne ou celui du tiers) , pour la location d' un vehicule suite à un sinistre non responsable, en effet ma voiture est en attente de réparation (déclarée VE) et je ne sais pas combien de temps cela va prendre. Pourtant il n' y aura semble t il que les amortisseurs.je tiens à préciser que je n' ai pas pris l' option "location vehicule " qui je croyait n' etre que pour les s panne.rnrnmerci par avance de votre réponse

Par **chaber**, le **09/10/2009** à **15:48**

Bonjour,rnSi rien n'est prévu au contrat, dans le cas d'un accident non responsable vous pouvez prétendre à une indemnisation de location de voiture le temps des réparations, ou une indemnisation forfaitaire dérisoire (10€) selon le nombre de jours fixés par l'expert.rnVotre assureur devra vous régler selon la convention IDA. Il peut toutefois appliquer un abattement, arguant du fait que votre véhicule ne s'use pas pendant ce laps de temps.rnrnPour tous les dommages indirects, les assureurs [fluo]oublient souvent [/fluo]de vous signaler que vous avez droit à diverses indemnités (carte grise, location, objets transportés...). La convention IDA leur imposant un abandon de recours envers l'assureur adverse Mais ce sont des indemnités que vous recevriez de votre adversaire en vertu de l'art 1382 du code civilrnrn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2152.xhtml?&n=Argent&l=N19803&n=Assurance&l=N20263&n=Assurance+des+v>